

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
Lundi 8 Avril 2024
A 19 h 00

Membres présents : COUSINARD Viviane, DUCHATEAU Nathalie, POLITO Adrien, JAMES Alexandre, KOUPERMANN Corinne, DALLE Antoine

Absents ou Excusés : BLARY Clément, RUIN François, PASQUIS Tom,

SECRETAIRE DE SEANCE : Antoine DALLE

L'ordre du jour est adopté

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Fonctionnement :

- recettes : 358 877,66 €
- dépenses : 115 430,83 €

Investissement :

- Recettes : 180 270,23 €
- Dépenses : 4 978,33 €

Soit un excédent global de clôture de : 418 738,73 €

Le Maire s'étant retiré, le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Vote à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRÉSENTÉ PAR L'AGENT COMPTABLE

Le Maire soumet les comptes de gestion de l'exercice 2023 à l'approbation du Conseil Municipal. Les comptes sont considérés exacts, approuvés à l'unanimité, en accord avec les services du Trésor Public de Rethel.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

- recette de fonctionnement (002) : 243 446,83 €
- recette d'investissement (001) : 175 291,90 €

Vote à l'unanimité

VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des bases 2024 des taxes locales.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes directes locales pour 2024 à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 32.61 %
- taxe foncière (non bâti) : 19.47 %
- taxe d'habitation 9,03 %

Vote à l'unanimité

SUBVENTIONS 2024

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes à inscrire au budget primitif 2024 :

- Donneurs de sang : 50 € (Vote : 5 Pour / 1 Contre)
- Croix Rouge : 50 € (Vote : 3 Pour / 3 Contre)
- Le Souvenir Français : 100 € (à l'unanimité)
- Collège Vallière Voyage : 200 € soit 100 €/enfant (à l'unanimité)
- Collège Vallière FSE : 150 € (à l'unanimité)
- Collège Vallière UNSS : 150 € (à l'unanimité)
- L'Apaf : 1000 € (3 pour / les membres de l'association n'ont pas pris part au vote)

TRAVAUX 2024

Les membres du Conseil Municipal décident d'inscrire la réfection de la toiture du préau par l'entreprise Prudhomme de la Neuville Day pour 9 502,49 € HT

BUDGET PRIMITIF 2024

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 384 050 €
- Investissement : 234 242 €

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1/Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé à la gendarmerie des contrôles de vitesse dans le village.

2/Mme le Maire demande à Mme Duchateau de bien vouloir retirer la balançoire (nid d'oiseau) au terrain de jeux car celle-ci n'est pas au norme pour les collectivités et engage sa responsabilité.

3/M. Polito demande un point sur les travaux d'enfouissement de la rue du 2eme BCP.

4/Mme Duchateau demande la possibilité de poser un banc sur la voie verte par le Conseil Départemental. Mme Cousinard prendra contact avec la responsable du service.

5/Mme Duchateau demande l'achat de cendriers aux abords de la salle communale. Mme Cousinard proposera des devis lors la prochaine réunion.

6/Mme Duchateau demande à Mme le Maire ou en est le changement des tuyaux de plomb sur le réseau d'adduction d'eau. Mme Cousinard explique que ces travaux sont à la charge de la communauté de communes et qu'elle les a déjà plusieurs fois sollicité sur ce sujet.

7/Mme Duchateau informe qu'il manque un capuchon au niveau d'une bouche à clef sur la route, rue du 2eme BCP. Mme Cousinard va prendre contact avec les services de la communauté de communes chargés du réseau d'eau.

8/M. Polito demande à Mme le Maire de bien vouloir faire remettre les poteaux descellés par la SCEE pendant que l'entreprise est actuellement sur place pour les travaux d'enfouissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50